

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2020

Le conseil municipal s'est réuni le dix juin deux mille vingt à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 5 juin 2020

I-DÉLIBÉRATIONS

I-Délibérations

1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT DE LA CAMG

Monsieur le Maire explique que la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire demande la désignation d'un représentant de Dampmart à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges à transférer pour chaque collectivité en fonction des compétences transférées.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué.

Il propose de présenter Madame ALIBERT BRIGNONE Catherine pour faire partie de cette commission.

2. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS RAPPORTEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création de dix commissions municipales telles qu'indiquées ci-dessous :

Dix commissions municipales :

Rapporteur : Jacques POTTIER

- 1) Commission Affaires Générales
- 2) Commission Urbanisme/Environnement

Rapporteur : Aude ZAFOUR

- 3) Commission Politique Enfance Jeunesse

Rapporteur : Pierre CHOFFARDET

- 4) Commission Travaux/Développement Durable

Rapporteur : Françoise DARRAS

- 5) Commission Politique Sociale

Rapporteur : Michel PIRIS

- 6) Commission Sécurité
- 7) Commission Vie Locale

Rapporteur : Catherine ALIBERT BRIGNONE

- 8) Commission Finances

Rapporteur : Laurent DELPECH

- 9) Commission Communication

Rapporteur : Myriam CHMELEFF

- 10) Commission Politique des Séniors et la culture

3. DESIGNATION DES DELEGUES AU GIJA (GROUPEMENT INTERCOMMUNAL BASE DE LOISIRS JABLINES-ANNET)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23 voix pour

SONT ELUS comme délégués titulaires :

Monsieur Laurent DELPECH,
Madame Lydie ZMUDA.

SONT ELUES comme déléguées suppléantes :

Monsieur Jacques POTTIER,
Monsieur Francis BRIAND.

4. DESIGNATION DES ELUS AU SMAEP (SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE LAGNY SUR MARNE)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23 voix pour

SONT ELUS comme délégués titulaires :

Monsieur Laurent DELPECH,

Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE.

5. DESIGNATION DES DELEGUES AU SICPRH (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23 voix pour

SONT ELUS comme délégués titulaires :

Monsieur CHOFFARDET Pierre,

Madame DARRAS Françoise.

SONT ELUS comme délégués suppléants :

Monsieur Laurent DELPECH,

Monsieur Jacques POTTIER.

6. DESIGNATION POUR LA REPRESENTATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL)

Le conseil municipal après avoir voté à bulletin secret par

23 voix pour, Madame DARRAS, Madame CHMELEFF, Monsieur PRIEUR, Madame HALLAIS.

SONT DESIGNES comme représentants des Elus :

Monsieur Laurent DELPECH, Président de droit,

Madame Françoise DARRAS,

Madame Myriam CHMELEFF,

Monsieur Jean Pierre PRIEUR,

Madame Laurence HALLAIS.

7. DESIGNATION POUR LA REPRESENTATION A LA CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal après avoir voté à bulletin secret et par

23 voix pour Monsieur DELPECH, Madame ZAFOUR, Madame ZMUDA.

SONT DESIGNES comme représentants des Elus :

Monsieur Laurent DELPECH, Président de droit,

Madame Aude ZAFOUR,

Madame Lydie ZMUDA.

8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création d'une Commission municipale permanente d'Appel d'Offres d'Adjudication et de réception de travaux.

SONT ELUS :

Monsieur Laurent DELPECH, Maire, Président de droit,

Membres titulaires :

Monsieur Jacques POTTIER,

Madame Viviane PLFIEGER,

Monsieur Guy DARRAS.

Membres suppléants :

Monsieur CHOFFARDET Pierre,

Madame Catherine ALIBERT BRIGNOGNE,

Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE – 28 rue de Lagny à Dampmart.

9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PROPOSE :

Membres Titulaires :

1. Monsieur POTTIER Jacques,
2. Madame ZAFOUR Aude,
3. Monsieur CHOFFARDET Pierre,
4. Madame DARRAS Françoise,
5. Monsieur PIRIS Michel,
6. Madame CHMELEFF Myriam,
7. Madame HALLAIS Laurence,
8. Monsieur BRIAND Francis,
9. Madame PFLIEGER Viviane,
10. Madame PARFAIT Nadège,
11. Monsieur GUILLEBAUD Sylvain,
12. Monsieur CORBLIN Alain,
13. Madame LEDUC Roselyne,
14. Monsieur HOUDART Lucien,
15. Monsieur CANAPE André,
16. Monsieur LE RUDULIER Gildas.

Membres Suppléants :

1. Madame ALIBERT BRIGNONE Catherine,
2. Madame PASQUIER Yvonne,
3. Madame PRIEUR Jean-Pierre,
4. Monsieur MERZY Cyril,
5. Monsieur GENTIEN David,
6. Monsieur DARRAS Guy,
7. Monsieur MARTINEAU Fabien,
8. Madame DUPONT Oliviane,
9. Madame PLEGNON Marie,
10. Monsieur FAVRET Kévin,
11. Monsieur BEDU Michel,
12. Madame DELPECH Josiane,
13. Madame BROEDERS Najat,
14. Madame GROS Monique,
15. Madame CAUWET Yvonne,
16. Monsieur DUBOSC Yann.

10. DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23 voix pour

EST ELU comme déléguée titulaire du collège des Elus :

Madame ZAFOUR Aude, 2 bis rue Arthur Boucher 77400 DAMPMART,

11. INDEMNITE DU MAIRE, DES ADJOINTS, ET DES CONSEILLERS DÉLÈGUES

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De fixer à compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Article 2 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,

Article 3 :

Les indemnités sont calculées sur l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique,

Article 4 :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

12. TARIFICATION SPECIFIQUE

Pour faire face à la situation inédite depuis le mois de mars, due au virus du COVID 19, nous avons pris en charge des enfants des personnels prioritaires sur le temps de restauration scolaire dès le début du confinement. Ce service nécessite une facturation pour l'encadrement du temps de repas uniquement, le repas étant fourni par la famille.

Il est nécessaire de mettre en place une tarification spécifique sans repas, appelé « Encadrement pause méridienne »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer un tarif spécifique « Encadrement pause méridienne » aux familles correspondant à 2€ pour l'utilisation des locaux et le temps d'encadrement par le personnel communal lors de la pause méridienne,

II – Décisions

1) AVENANT N°1 MARCHE REHABILITATION DU GYMNASE

2) CONTRAT DE MAINTENANCE ICAP

3) AVENANT MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU GYMNASE

4) AVENANT N°2 MARCHE REHABILITATION DU GYMNASE

Fin de la séance à 22h

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH